

ALM OBLIG EURO ISR

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 Rue de Bercy 75012 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	11
Certification.....	27

Comptes annuels

Bilan actif.....	32
Bilan passif.....	33
Hors-bilan.....	34
Compte de résultat.....	35

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	36
Evolution de l'actif net.....	39
Complément d'information 1.....	40
Complément d'information 2.....	41
Ventilation par nature des créances et dettes.....	42
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	43
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	44
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	45
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	46
Affectation des résultats.....	47
Résultat et autres éléments.....	53
Inventaire.....	56

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate, par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsables ».

Indicateur de référence :

Bloomberg Barclays Euro Aggregate, cours de clôture, coupons réinvestis (Code Bloomberg : LBEATREU Index).

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Cet indice est calculé et publié par Bloomberg Barclays et est disponible sur le site Internet : www.bloombergindices.com

A ce jour, Bloomberg Barclays n'est pas encore inscrit sur le registre des administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion du fonds repose sur la sélection d'actifs obligataires fondée sur la nature des taux (taux fixe / taux variable), la maturité des titres concernés, la zone géographique et leur qualité de signature. Les choix de gestion reflètent les anticipations d'évolution et de déformation de la courbe des taux des pays de la zone euro.

Le processus d'investissement mis en œuvre par la société de gestion a pour objectif de surperformer, sur un horizon de moyen/long terme, l'indice de référence.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des obligations émises par les émetteurs appartenant à l'indice **Bloomberg Barclays Euro Aggregate**. Certaines de ces obligations pourront avoir une note inférieure à BBB-. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en titres dont la notation est supérieure ou égale à BB.

Le fonds suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il est détenteur du Label ISR.

Le Label ISR a été mis en place par les pouvoirs publics et est encadré par le décret n°2016-10 du 8 janvier 2016 et l'arrêté du 14 décembre 2018 (modifiant l'arrêt du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label ISR). Il est attribué pour 3 ans au terme d'un processus réalisé par un organisme tiers spécialement accrédité.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « **Règlement SFDR** ») établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 (ci-après dit « **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité.

Le risque de durabilité est, au sens de l'article 2(22) du Règlement SFDR, un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité.

ALM OBLIG EURO ISR

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'**article 8** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « **Règlement SFDR** »).

Sa gestion s'inscrit dans le cadre d'investissement socialement responsable (ISR), décrit dans son code de transparence, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Prise en compte de la taxonomie européenne : Les 6 objectifs de la taxonomie européenne, système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental, sont pris en compte dans la notation extra-financière utilisée par ALMGA. Le fonds ne prend actuellement pas d'engagement sur l'alignement de ses investissements avec la taxonomie européenne ; soit 0% (zéro pourcent) d'objectif de part alignée à la taxonomie. La prise en compte des éléments de durabilité dans la gestion du fonds s'appuie cependant sur les premiers éléments disponibles de la taxonomie européenne qui sont encore à l'état d'ébauche.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement Taxonomie s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au FCP prenant en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités pouvant causer un préjudice important à l'environnement.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

90% minimum des investissements du fonds sont réalisés à travers des titres vifs, des parts ou actions d'**OPC labélisés ISR** gérés ou non par la société de gestion et intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs choix d'investissement.

Ainsi, dans le cadre de cette stratégie d'investissement, les équipes de gestion suivent les processus suivants :

A. Processus de sélection des actifs ISR

La société de gestion s'appuie sur le Comité d'Investissement Responsable d'AG2R LA MONDIALE, le groupe d'appartenance de la société de gestion, qui réunit l'ensemble des parties prenantes (gestion, analyse ISR et développement, contrôle, opérations et risques, juridique).

Ce Comité a pour mission :

- de traduire les valeurs d'AG2R LA MONDIALE en matière ESG dans la politique d'investissement du groupe. Il est rappelé qu'AG2R LA MONDIALE adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, la société de gestion applique donc à ses investissements des critères fondés sur les 10 principes de ce Pacte rappelés dans son Code de transparence disponible librement sur son site Internet (www.ag2ramondiale-ga.fr) ;
- de valider le processus d'évaluation et de sélection des émetteurs et OPC selon leurs pratiques ESG afin de financer les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

a) Processus de sélection des titres vifs ISR

Pour la sélection des titres vifs, les émetteurs composant l'univers évalué d'un point de vue **ESG** sont ceux présents dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate.

La société de gestion utilise une **approche d'investissement socialement responsable (ISR) fondée sur la sélectivité** par rapport à un univers de référence dite « **Best-in-class** » qui consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que les meilleurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori.

Sur la base de cette notation :

- Pour les émetteurs privés, seuls sont retenus les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (**ESG**) parmi les mieux notées de leur secteur. Le taux de sélectivité peut varier selon les secteurs, mais il est vérifié que le taux d'exclusion atteint 40% de l'univers d'investissement de départ.

- Pour les émetteurs souverains, les Etats ayant une note figurant parmi les 60% meilleurs au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille.

L'évaluation des entreprises et des Etats porte sur les enjeux environnementaux (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité), sociaux (ex : gestion des restructurations, taux de pauvreté) et de gouvernance (ex : prévention de la corruption, qualité des instances de gouvernance). Les principales bases de données externes sont Vigeo Eiris et ISS ESG. Les données de ces dernières sont intégrées dans Ethiscreening, logiciel propriétaire pour évaluer les émetteurs.

ALM OBLIG EURO ISR

- **Pour les émetteurs privés, parapublics et supranationaux :**
 - critères environnementaux : par exemple, les impacts des produits des entreprises sur l'environnement, la réduction des émissions gaz à effet de serre ;
 - critères sociaux : par exemple, la gestion des restructurations, la sécurité des produits;
 - critères de gouvernance : par exemple, la prévention de la corruption, la qualité du conseil d'administration.
- **Pour les émetteurs souverains :**
 - critères environnementaux : par exemple, les sources de production d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - critères sociaux : par exemple, le taux de pauvreté, l'éducation;
 - critères de gouvernance : par exemple, la prévention de la corruption, la justice.

Les analystes ISR d'AG2R LA MONDIALE procèdent sur ces bases à l'attribution de notes allant de 0 à 100 sur la qualité ESG des émetteurs et établissent une liste des titres dans lesquels le gérant peut investir. L'application de ce processus conduit à :

- **Pour les émetteurs privés, parapublics et supranationaux :**
 - l'application d'un seuil d'éligibilité qui est par défaut la médiane du secteur, mais qui peut être modifié selon l'appréciation, par l'équipe d'analyse ESG, des activités des entreprises vis-à-vis des objectifs de développement durable de l'ONU ;
 - à une réduction d'au moins 40% de l'univers des émetteurs relevant de l'orientation de gestion du fonds (Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate)
- **Pour les émetteurs souverains :**
 - la sélection des titres faisant partie des 60 meilleurs pourcents du classement,
 - une réduction d'au moins 40% de l'univers des émetteurs relevant de l'orientation de gestion du fonds (Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate).

Ces notes, susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse, sont revues au plus tous les 18 mois. Elles motivent les décisions d'investissement ou de désinvestissement. Des émetteurs sur lesquels d'importants événements en cours remettent en question l'évaluation ESG peuvent être placés sous surveillance pendant une période de 6 mois maximum. Alors les titres peuvent être conservés en portefeuille ou cédés mais aucun achat nouveau ne peut être effectué.

90% de l'encours du portefeuille doit être investi dans des titres d'émetteurs appartenant à la sélection ISR. Le portefeuille ne peut détenir aucun titre évalué comme non éligible à la sélection ISR (si un émetteur déjà en portefeuille est évalué non éligible, il doit être cédé dans les 3 mois). **Le portefeuille peut détenir au maximum 10% de titres non évalués d'un point de vue ISR ou ayant le statut sous surveillance.**

b) Processus de sélection d'OPC ISR

Les OPC sont sélectionnés par les équipes de multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

Les investissements du fonds sont réalisés jusqu'à 10% en OPC, suivant un processus de sélection en trois étapes.

La première étape consiste en l'application d'un **filtre quantitatif** pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. L'univers des OPC est défini comme l'ensemble des OPC ouverts et disponibles dans la base de données externes de Morningstar. Après avoir déterminé l'univers d'étude (classes d'actifs, zones géographiques, historique de 5 ans au minimum, ...), un filtre quantitatif est appliqué.

Cette étape permet un classement des fonds par quartile selon une matrice propriétaire d'indicateurs de performances et de risques (exemples d'indicateurs : performances 3 ans, performances 5 ans, perte maximale 3 ans, ...). Cette liste de critères peut évoluer pour être rendue plus pertinente ou plus adaptée à l'analyse. Sur la base de ces critères, un score de 1 à 4 (1 étant le meilleur score) est attribué à chaque OPC, égal à la moyenne pondérée des quartiles pour chaque critère (le poids de chaque critère étant établi par l'équipe de multigestion). Ces scores sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse et sont revus annuellement.

. Ainsi le nombre d'OPC figurant sur cette liste est plus ou moins important en fonction de l'offre d'OPC dans l'univers d'investissement étudié. Les OPC ayant obtenu un score supérieur à la moyenne sont retenus pour une étude préliminaire faite par les analystes de multigestion. Cette liste est ensuite affinée par les analystes de multigestion pour tenir compte des spécificités de la recherche menée ou d'éléments qualitatifs (exemples : recherche d'un fonds avec un encours important, exclusion d'un fonds classé dans le 1er quartile car l'équipe de gestion a changé récemment, ...).

Puis, pour ce nombre réduit d'OPC sont envoyés trois questionnaires financiers et extra-financiers relatifs à l'OPC sélectionné, à la société de gestion et à la démarche ESG pour une appréciation qualitative, qui déterminera la sélection finale.

ALM OBLIG EURO ISR

La deuxième étape porte sur le respect de la politique d'investissement responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés (La politique IR d'AG2R LA MONDIALE est disponible à l'adresse suivante: <https://www.ag2ramondiale.fr/nous-connaitre/nos-engagements/engagement-societal/investisseur-responsable>)

La politique IR conduit à exclusion de l'univers investissable, les émetteurs des secteurs de l'armement conformément à la réglementation en vigueur et du tabac, et à se conformer à la politique climat. Elle préconise la mise en place d'un engagement actionnarial et de dialogue auprès des émetteurs. L'OPC doit répondre à chaque politique et doit obtenir une note de 100 sur 100 dans la grille de notation décrite dans le Code IR de sélection des OPC (disponible sur le site internet de la SGP).

Il doit être détenteur du Label ISR. Si ces deux conditions sont remplies simultanément par le fonds, il obtient la qualification extra financière de « Eligible ISR » et pourra entrer dans la composition du portefeuille. Sinon il n'est pas éligible à l'investissement.

La troisième étape porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion et de sa robustesse.

Cette étape porte principalement sur l'analyse des moyens dédiés à la gestion financière, de la qualité et de la robustesse du processus de sélection et d'analyse financière, de la place faite au contrôle interne et à la gestion des risques dans le processus de gestion, de la qualité du reporting financier, de la réputation de la société de gestion, des conditions financières et du coût de la gestion (frais courants, rétrocessions, commissions de surperformance).

A l'issue de cette évaluation, un score ALM GA est attribué à l'OPC. Seuls les OPC ayant obtenu un Score ALM GA supérieur à 3 sur 5 sont éligibles à l'investissement et pourront entrer dans la composition du fonds.

Un suivi régulier des OPC investis est effectué par l'équipe de multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs par le biais de conférences téléphoniques et de points de gestion.

Cette veille régulière entraîne la révision de l'évaluation dès lors qu'une information significative est détectée ou si l'OPC perd le Label ISR ou le label européen équivalent.

En cas de dégradation du score ALM GA et/ou de la perte du Label ISR par un des OPC investis, l'équipe de gestion dispose de 3 mois pour vendre l'OPC.

Les OPC sélectionnés et dans lesquels le fonds investit peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres, en termes d'analyse des critères extra financiers ou de technique de gestion. Ils peuvent adopter différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), « Best-in-universe » (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'Exclusion (de secteurs, de valeurs ou de pays).

Néanmoins, la cohérence entre ces différentes approches ISR est appréciée par leur alignement avec les politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné et celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

A l'issue de ces trois étapes, 100% des OPC sélectionnés ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

B. Processus de sélection des actifs non-ISR

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds peut investir dans des titres vifs, des parts ou actions d'OPC externes ou gérés par la société de gestion n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

La société de gestion met en œuvre une gestion active, fondée sur des sources de valeur identifiées et quantifiées.

Ce processus d'investissement relève d'une double approche « top down » et « bottom up ».

Le processus de gestion est structuré autour de comités dont l'organisation séquentielle et la composition assurent la déclinaison opérationnelle des « vues » de marché en décisions d'investissement :

- **Le comité « Scénario macroéconomique »** a pour objet la définition et l'actualisation d'un scénario macroéconomique central. Des prévisions de marchés à 3, 6 et 12 mois sur les principales classes d'actifs sont également formulées.
- **Le comité « Conjoncture et marchés »** assure le suivi et l'analyse hebdomadaire des indicateurs macroéconomiques et des évolutions de marchés. A cette occasion, les performances et les principaux déterminants boursiers des différentes classes d'actifs sont passés en revue.

ALM OBLIG EURO ISR

Concernant les marchés obligataires, deux comités complètent et définissent la stratégie d'investissement :

- Le **comité « Taux »** décline les orientations issues des comités « scénario macroéconomique » et « Conjoncture et marchés ». Il s'assure, par un suivi des performances des fonds gérés, de l'atteinte des objectifs de gestion. Lors de ces comités sont également décidées les orientations tactiques de court terme. Ce comité fixe notamment les objectifs de sensibilité cible sur le fonds et analyse la valeur relative des segments de courbe des pays de l'univers d'investissement.
- Le **comité « Crédit »** a pour objet l'analyse détaillée et le suivi des émetteurs privés présents dans le fonds.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie parallèlement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

La gestion du fonds s'inscrit au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.

Les titres figurant dans le portefeuille du fonds sont sélectionnés à au moins 90% au sein d'un univers de titres dont les émetteurs répondent aux critères ISR, et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.

2. Actifs (hors dérivés)

Actions : Néant.

Instruments du marché monétaire et titres de créances :

- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro**, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à **100%** de l'actif net du fonds.
- **Obligations et autres titres de créances non libellés en euro**, cotés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) limités à **5%** de l'actif net.
- **Obligations convertibles** : limitées à **10%** de l'actif net du fonds.
- **Obligations, et autres titres de créances libellés en euro**, dont la notation est inférieure à BBB- mais supérieure ou égale à BB (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à **10%** de l'actif net du fonds.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie parallèlement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	De 0 à 10
Niveau de risque de change	5 % maximum de l'actif net
Fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres	Pays de la zone euro : jusqu'à 100% maximum de l'actif net
	Pays de l'OCDE hors zone euro : jusqu'à 100% maximum de l'actif net

Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger :

Le fonds peut investir jusqu'à **10%** de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres états membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, de classification AMF :

- De type monétaires standard et/ou court terme ;
- « Obligations et autres titres de créances libellés en euros ».

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou actions d'OPC de type multi-actifs (actions, obligations, monétaire).

Ces OPC peuvent ne pas avoir été soumis à une analyse ISR ou avoir été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

Ils peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments financiers négociés sur les marchés à terme et de dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

- Taux

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps de taux

Les contreparties éligibles sont des établissements de crédit. Elles sont sélectionnées en fonction de différents critères au sein d'une procédure mise en place par la société de gestion. La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

L'exposition nette résultant de l'emploi des contrats à terme ne peut dépasser **100%** de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés :

Les éventuels bons de souscriptions ou droits détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le fonds n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement.

5. Dépôts : Néant

6. Emprunts d'espèces :

Le gérant du fonds peut avoir recours de manière temporaire à des opérations d'emprunts d'espèces (**10%** maximum de l'actif net) dans un but de gestion de trésorerie.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds, la société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres conformément aux dispositions du Code monétaire et financier.

Ces opérations consistent principalement en des mises et prises en pension, ainsi que des prêts/emprunts de titres dans la limite de **100%** de l'actif net.

Le produit de ces opérations est exclusivement perçu par le fonds.

Informations relatives aux garanties financières :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur dérivés négociés de gré à gré, doivent donner lieu à la remise de garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les garanties financières reçues en espèces peuvent être réinvesties. Ainsi, les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'État de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prise en pension, investies dans des OPC monétaires.

L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure définie par les départements des risques de la société de gestion.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Profil de risque :

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection, l'investisseur est averti du risque que la performance du fonds ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la sélection ISR (Investissement Socialement Responsable) :

La sélection ISR (filtrage éthique) validée par le Comité d'Investissement Responsable peut amener la performance et la volatilité du fonds à s'écarter de celles de l'indicateur de référence.

Risque de durabilité :

Le risque de durabilité est caractérisé par tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation pourrait également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus;
- 2) des coûts plus élevés;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de variation du taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires. Le fonds est principalement investi en instruments du marché monétaire, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs à taux fixe peut baisser, entraînant par conséquent une baisse de la valeur liquidative

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le fonds peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré, et du recours aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (mises et prises en pension, ainsi que des prêts/emprunts de titres).

Risque actions (maximum 10% de l'actif net) :

Le fonds étant investi à hauteur de 10% en obligations convertibles, le porteur est exposé au risque actions. Ainsi, la valeur liquidative du fonds peut connaître une variation induite par l'exposition sur ce marché d'une part du portefeuille et la valeur du fonds peut baisser significativement.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs à haut rendement (maximum 10% de l'actif net) :

Le fonds doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement / *high yield* » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles (maximum 10% de l'actif net) :

Les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change (maximum 5% de l'actif net) :

Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 3 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

I. Politique de gestion

1. Scénario économique : la guerre en Ukraine provoque un choc inflationniste majeur et une réponse monétaire forte

Après un rebond marqué en 2021 porté par la sortie de crise sanitaire (6,6% en moyenne annuelle), la croissance économique mondiale a nettement marqué le pas en 2022 (environ 2,7%).

L'activité est restée dynamique en zone euro sur les 3 premiers trimestres grâce au rebond post-Covid et la croissance atteint donc 3,3%, mais ralentissait en fin d'année. Le déclenchement de la guerre en Ukraine bouleversait ensuite le panorama économique, éprouvant la capacité des pays européens à se passer des approvisionnements en gaz russe.

Les Etats-Unis connaissent une récession technique en début d'année et la croissance est donc modeste en moyenne annuelle (2%). Les fondamentaux américains restent toutefois très solides, avec notamment un taux de chômage historiquement bas (3,7%).

En Chine, l'activité était encore très affectée par les mesures sanitaires strictes visant à limiter la propagation du Covid au sein d'une population peu vaccinée ; la croissance chinoise ralentissait à 3,7%.

L'inflation a fortement accéléré dans les pays développés, à la fois à cause de l'envolée des prix des matières premières mais aussi avec la hausse de l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie). Ainsi, aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un point haut à l'été mais a décéléré progressivement depuis, pour atteindre 6,5% en fin d'année.

En zone euro, les pressions inflationnistes restent très fortes : l'inflation s'établissait à 9,2% en fin d'année, et 5,2% hors alimentation et énergie.

Face à cette violente hausse des prix, les banques centrales ont drastiquement changé leur discours et amorcé un resserrement monétaire à un rythme inédit. La Fed a commencé en début d'année et a augmenté ses taux de 425pb pour les porter à 4,5% ; la BCE a débuté à l'été et a procédé à 250pb de hausse, à 2,5%.

Dans ce contexte, suivant la hausse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires se sont fortement redressés en 2022 : l'ESTER a gagné 248pb à 1,89% et l'Euribor 3 mois progressait de 270pb à 2,13%.

Les taux longs ont largement suivi le mouvement de remontée des taux monétaires : l'année 2022 a été marquée par une forte hausse des rendements obligataires. Les taux à 10 ans progressaient de 275pb à 2,57% en Allemagne et +292pb à 3,02% en France.

L'année a aussi été marquée par une hausse des écarts de rendement en zone euro : les taux italiens gagnaient 353pb à 4,70%. Une hausse des taux correspond à une baisse du prix des titres, l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans reculait de 19,4% en 2022.

Les marchés actions ont été fortement affectés en début d'année par la guerre en Ukraine puis à l'été avec le resserrement monétaire intensif. Ils se sont redressés sur la fin de l'année, anticipant une récession seulement modeste et des banques centrales qui redeviendraient rapidement plus accommodantes. Les marchés américains enregistraient une baisse de 13% (en euros, dividendes réinvestis) et les actions européennes reculaient de 12,3% sur l'ensemble de l'année, les actions françaises résistaient un peu mieux (-6,7%).

2. Politique de gestion

Le contexte macroéconomique est resté volatile, avec une inflation qui n'a cessé d'accélérer cette année en Europe. Si en fin d'année, les signes de ralentissement ont été de plus en plus évidents, les préoccupations concernant l'inflation et le resserrement de la politique de la banque centrale ont été fortes. Le risque de pénurie de gaz en Europe et les perspectives de hausses des taux d'intérêt ont été autant de facteurs qui ont attisé la crainte d'une récession.

Avec une inflation à 10.1% en Zone Euro, la courbe Euro a subi un fort aplatissement du segment 2-10. Les banques centrales ont remonté leurs taux directeurs de manière agressive, la Fed de 425 pb et la BCE de 250bp.

L'allocation obligataire est restée sous-pondérée sur la partie 1-3, 5-7 et 7-10 de la courbe. Le taux 10y allemand clôture à 2.57% au 30 décembre 2022, soit une hausse de 274bp sur un an. La volatilité est restée extrêmement élevée et les courbes de crédit se sont pentifiées. Le crédit a offert des performances négatives pour la plupart des segments du marché, les spreads des AT1 bancaires s'écartent de plus de 200bp en moyenne et celle des subordonnées du secteur « assurance » de 130bp. On note un écartement de spread moins prononcé sur les obligations corporates, à l'exception du secteur immobilier qui reste toujours à la peine. En termes de secteurs, la sous-pondération sur les titres souverains et les actifs hypothécaires a contribué positivement +0.32bp.

Concernant l'Italie, compte tenu d'un agenda politique risqué, le fonds a été sous-pondéré sur la partie 1-3 et 3-5 de la courbe.

Avec des chiffres d'inflation qui entretiennent l'inquiétude, des indicateurs macro qui dessinent une récession, un risque géopolitique qui continue de s'accroître, la stratégie de gestion reste la même : le fonds investit sur des papiers de très bonne qualité et très liquides. Sur le dernier trimestre de l'année, la compression des spreads de crédit a été un thème majeur permettant une surperformance significative des BBB, particulièrement sur le secteur Immobilier. Le portefeuille a eu l'opportunité de céder des titres du secteur immobilier afin de diminuer le risque du portefeuille sur une thématique qui a énormément souffert en 2022.

3. Perspectives 2023 : le ralentissement économique devrait atténuer les pressions inflationnistes

Le risque de récession sur la première moitié de l'année est élevé dans les pays développés, alimenté par la dégradation du pouvoir d'achat, la hausse des taux d'intérêt et par les difficultés d'approvisionnement en gaz en Europe.

Certains facteurs devraient permettre d'éviter une récession trop durable, comme le surplus d'épargne disponible et la solidité de l'emploi. En moyenne annuelle, la croissance devrait nettement ralentir en 2023 aux Etats-Unis (0,5%) et surtout en zone euro (0,1%).

L'inflation totale devrait décélérer, assez rapidement en début d'année avec la fin des effets de base sur les prix de l'énergie, puis plus progressivement en réponse à la baisse de la demande. Les Banques Centrales pourront donc procéder à une ou deux hausses de taux supplémentaires au premier trimestre mais arrêteront rapidement le resserrement, voire pourraient assouplir leur politique sur la seconde moitié de l'année. Le potentiel de remontée des taux longs semble désormais limité : ils devraient rester volatils sous l'influence des déclarations des banques centrales mais baisseraient un peu au second semestre (vers 2,50% pour les taux 10 ans français). Face au risque élevé de récession, les perspectives de rendement des actions sont seulement modestes pour 2023, de l'ordre de 2% hors dividendes.

Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

ALM OBLIG EURO ISR

4. Performances

Tableau des performances

Part IC	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net	203 371 273.97 €	227 071 553.76 €	338 766 185.52 €	360 913 380.48 €	365 175 896.27 €
Nombre de parts	58 037.2120	73 996.6146	85 122.0475	92 585.4538	112 716.1634
VL	3 504.15 €	3 744.38 €	3 979.77 €	3 898.16 €	3 239.78 €
Performance annuelle du FCP	0.91%	6.86%	6.29%	-2.05%	-16.89%
Performance de l'indice de référence (*)	0.40%	5.98%	4.04%	-2.85%	-17.18%

(*) Bloomberg Barclays Euro Aggregate

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Part RA	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net	226 416.65 €	494 158.33 €	42 045 730.60 €	50 990 627.57€	46 244 205.68€
Nombre de parts	148.95	305.6027	24 541.1927	30 476.4977	33 356.1376
VL	1 520.08 €	1 616.99 €	1 713.27 €	1 673.11 €	1 386.37 €
Performance annuelle du FCP	0.45%	6.38%	5.95%	-2.34%	-17.14%
Performance de l'indice de référence (*)	0.40%	5.98%	4.04%	-2.85%	-17.18%

(*) Bloomberg Barclays Euro Aggregate

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

ALM OBLIG EURO ISR

Part RB	31/12/2020 (*)	31/12/2021	30/12/2022
Actif net	28 902 306.35 €	23 228 785.22 €	19 068 684.73 €
Nombre de parts	18 293.1900	15 115.4500	15 034.5830
VL	1 579.94 €	1 536.75	1 268.32
Performance annuelle du FCP		-2.73%	-17.47%
Performance de l'indice de référence (**)		-2.85%	-17.18%

(*) 1^{ère} vl le 03/02/2020

(**) Bloomberg Barclays Euro Aggregate

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC

5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR001400DNG3	ENFP 4.625% 06/32	EUR	A	1 900 000,00
XS2528311348	MIZUHO 4.029% 09/32 EMTN	EUR	A	2 000 000,00
XS2529233814	ISPIM 4.75% 09/27 EMTN	EUR	A	2 740 000,00
XS2526828996	EOANGR 2.875% 08/28 EMTN	EUR	A	2 100 000,00
BE0002875566	KBCBB 3% 08/30 EMTN	EUR	A	4 000 000,00
XS2525226622	SANUK VAR 08/28 EMTN	EUR	A	2 700 000,00
FR001400CEQ3	ACAFA 2.5% 08/29 EMTN	EUR	A	2 200 000,00
FR0014006UI2	SOCSEFH 0.01% 12/26 EMTN	EUR	A	3 500 000,00
FR0014002JM6	OAT 0.5% 06/44	EUR	A	5 000 000,00
XS1999841445	KFW 0.01% 05/27 EMTN	EUR	A	13 000 000,00

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
IT0005437147	BTPS 0% 04/26	EUR	V	2 000 000,00
FR0014000XY6	CNFPF 0.375% 03/28	EUR	V	2 500 000,00
IT0005433690	BTPS 0.25% 03/28 7Y	EUR	V	2 000 000,00
XS2433244089	EOANGR 0.125% 01/26 EMTN	EUR	V	2 000 000,00
FR0014009GQ8	CMARK 0.875% 03/28	EUR	V	5 000 000,00
FR0012601367	SUFP 0.875% 3/25	EUR	V	3 500 000,00
DE000A3MP7K3	KFW 1.125% 03/37 EMTN	EUR	V	5 000 000,00
DE0001030724	DBR 0% 08/50 G	EUR	V	2 000 000,00
PTEDPKOM0034	EDPPL VAR 04/79	EUR	V	2 000 000,00
XS1888179477	VOD VAR 01/79	EUR	V	2 000 000,00

6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

7. Changements affectant le fonds

09/02/2022	- Mise à jour des performances et frais courants - Intégration et adaptation des informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie
20/04/2022	- Changement de la classification au sens du règlement SFDR d'Article 9 à 8 et actualisation du nom du représentant de KPMG.
07/07/2022	- Reformulation des paragraphes Taxonomie et SFDR
01/10/2022	- Changement d'acteur dans le cadre de la fusion intragroupe de BNP

II. La Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale-ga.fr.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale-ga.fr.

4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale-ga.fr.

5. Loi sur la loi énergie-climat (dite LEC) – Article 29

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans le rapport d'investissement responsable de la société de gestion sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale-ga.fr.

6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2021

Périmètre des collaborateurs concernés

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

ALM OBLIG EURO ISR

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants et analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

16 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2021.

Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 79% de la part fixe pour les membres du directoire, 20% pour les gérants et 5% pour les autres. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

La part variable est versée en mars et évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, mais uniquement pour les gérants et pour 85% de leur part variable. Ainsi, si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que :
 - le respect des contraintes de gestion, notamment celles liées au respect des politiques d'exclusions et des contraintes en matière de critères ESG,
 - le respect des règles et des procédures internes dont les dispositifs d'encadrement des conflits d'intérêts, les procédures de passage d'ordre, la pré-affectation des ordres, les procédures de valorisation et le pilotage de la performance extra financière.

Cette politique a évolué en 2021 en intégrant des critères qualitatifs liés à la gestion du risque de durabilité.

Montants versés en 2022 au titre de l'exercice 2021 pour l'ensemble de la population concernée :

	Exercice 2021 (En k€)
Salaires fixes	1 480
Total salaires variables	332
Dont rémunérations variables différées	0

7. Information sur les produits à effets de levier

L'OPCVM n'est pas concerné.

8. Règlementation SFTR

Néant.

9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

10. Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie et durabilité

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « **Règlement SFDR** ») établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

ALM OBLIG EURO ISR

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 (ci-après dit « **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation pourrait également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Vous trouverez ci-dessous l'annexe 4 correspondant aux informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1,2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :

PARIS_BP2S_AFS_PCFA_REPORTING_LEGAL@bnpparibas.com

ALM OBLIG EURO ISR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : ALM OBLIG EURO ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500VCKUA1OFHPXE72 |

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 35,75% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE en :

- Excluant les entreprises les plus impliquées dans la production des armes controversées et du secteur du tabac ;
- En luttant contre le réchauffement climatique avec l'exclusion des secteurs du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, des objectifs de température des portefeuilles d'actifs et la promotion des investissements pour une économie bas carbone (obligations durables, décarbonation des actifs immobiliers) ;
- En incitant, par le dialogue et le vote, les émetteurs à adopter un plan climatique crédible et ambitieux aligné avec les objectifs fixés par l'accord de Paris ;

- En sélectionnant des produits financiers gérés par des sociétés de gestion externes qui pratiquent une démarche d'investissement responsable sinon identique, du moins cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

De plus les investissements du produit financier sont évalués selon sur une approche rigoureuse et structurée d'analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). L'identification, l'évaluation et la priorisation des risques de durabilité se font pour chaque type d'acteur et chaque secteur d'activité et déterminent les pondérations qui sont accordées aux critères d'évaluation ESG.

Pour les émetteurs privés, les critères retenus relatifs à la responsabilité ESG, sans être exhaustifs, sont : la stratégie face au changement climatique, la responsabilité produits, l'égalité des chances, la promotion du dialogue sociale, la prévention de la corruption, les droits des actionnaires, etc.

Pour les Etats, l'évaluation ESG mesure leur alignement vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Trois indicateurs spécifiques sont surpondérés dans la notation : l'alignement au scénario 1,5°C (E), la lutte contre les inégalités sociales (S) et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (G). Elle intègre également l'observation des controverses, portant par exemple sur la violation de la liberté de la presse, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, etc.

Les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes prennent également en compte les pratiques ESG car ils sont détenteurs du label ISR.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La performance des indicateurs de durabilité mesurant la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales a été au 31 décembre 2022 :

- Part du portefeuille respectant les politiques d'exclusion sectorielle : 100% ;
- Température implicite du produit financier doit être inférieure à celle de son indice de référence : 2,27° pour le produit financier contre 2,55° pour son indice de référence ;
- Part des produits financiers ayant une démarche responsable cohérente : 100% (calcul effectué sur l'assiette des produits externes détenus) ;
- Part du portefeuille investie dans des produits financiers ayant le label ISR : 100% (calcul effectué sur l'assiette des produits externes détenus) ;
- Part du portefeuille composée de titres notés « OUI » (notation interne ESG) doit être supérieure à 90% : 92% du portefeuille est noté « OUI » ;
- Notation ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de son indice de référence : la note ESG est de 62,64 pour le produit financier contre 63,38 pour son indice de référence ;
- La part du portefeuille composée d'émetteurs ayant adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies doit être supérieure à 70% : 85% du portefeuille est composé d'émetteurs ayant adhéré au Pacte Mondial ;

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable

ALM OBLIG EURO ISR

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables répondent à des objectifs environnementaux (protection de la biodiversité, trajectoire climatique alignée avec l'accord de Paris) et/ou sociaux (contribution positive aux objectifs de développement durable des Nations Unies, financement de l'économie sociale et solidaire).

Ils visent à financer les émetteurs qui répondent au moins à l'un des critères décrit ci-dessous :

- Avoir une activité économique dont l'impact sur la biodiversité est limité ou disposer de stratégies de réduction de cet impact (politique climat, stratégie de gestion de l'eau et des déchets, etc.) ;
- Avoir une activité économique alignée sur les objectifs du règlement Taxinomie ;
- Avoir une stratégie d'alignement climatique avec l'accord de Paris ;
- Avoir une activité économique qui contribue à l'un des deux objectifs de développement durable : finance responsable avec l'accès aux services financiers et d'assurance aux populations les plus défavorisées (ODD 8) et un accès à la santé (ODD 3) ;
- Avoir une activité économique qui poursuit l'utilité sociale comme objectif principal.

Les obligations vertes, sociales et durables émises pour financer des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques répondent aux objectifs d'investissement durable à condition qu'elles respectent les critères des « Green Bonds Principles » et « Social Bonds Principles » de l'ICMA¹.

De plus les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance.

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, celui-ci est qualifié d'investissement durable à condition que sa démarche d'investissement responsable soit cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

Les investissements durables ont contribué aux objectifs fixés en représentant une proportion de 35,75% du produit financier.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne nuisent pas significativement (« ne pas causer de préjudice important ») à un objectif environnemental ou social, les indicateurs, obligatoires et optionnels des principales incidences négatives (PAI) tels que définis dans le règlement SFDR sur les facteurs de durabilité, sont pris en compte avec des seuils spécifiques soit :

- Directement comme les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies (PAI 10) ou l'exposition à des armes controversées (PAI 14) ;

¹ Quatre principes clés : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion des fonds, Reporting ainsi que leurs recommandations-clé sur le Document Cadre (Framework) et le recours à des Revues Externes. www.icmagroup.org

ALM OBLIG EURO ISR

- En combinant plusieurs indicateurs comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) qui sont utilisés dans le calcul de la température ;
- Indirectement au travers de :
 - o la politique climat et les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels pour l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4)
 - o l'analyse des controverses en excluant les émetteurs faisant l'objet d'une controverse grave (préjudice spécifique, manquements répétés, etc.), en particulier, sur les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, etc.), sociaux et sociétaux (droits fondamentaux, violations sociales droits du travail, etc.) et de gouvernance (diversité du conseil, conformité et contrôle, etc.).

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, la prise en compte des indicateurs obligatoires et optionnels est effectuée par ladite société.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte en excluant les émetteurs qui :

- Font l'objet d'une controverse grave sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou sur les questions environnementales, sociales et sociétales ou de gouvernance ;
- Sont interdits par les politiques d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE ;
- Ayant une température supérieure à 2,6°C.

Dans le cas d'un produit financier géré par une société de gestion externe et visé à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, il est vérifié que sa politique d'investissement responsable est cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE et de sa société de gestion

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans la mesure où il s'agit d'un indicateur d'incidences négatives pris en compte dans le processus d'analyse et de suivi des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

4

La liste comprend les investissements constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : au 31/12/2022

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour AG2R LA MONDIALE, la gestion des incidences négatives est étroitement liée à la stratégie d'investissement visant à limiter les risques en matière de durabilité et à en atténuer les effets à travers :

- Les exclusions normatives (armes controversées, tabac) qui s'appliquent aux PAI 14 (l'exposition à des armes controversées) et au PAI additionnel sur le tabac ;
- La politique climat qui permet de prendre en compte plusieurs des PAI environnementaux avec :
 - Les objectifs de température implicite qui couvrent plusieurs indicateurs combinés comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) ;
 - Les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels qui sont pris en approximation de l'indicateur sur l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4) ;
- L'engagement actionnarial qui, au travers du dialogue et du vote, permet d'inciter les émetteurs à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernances et ainsi à réduire les incidences négatives sur les investissements ;
- Les notations ESG qui reposent sur une approche rigoureuse et structurée d'évaluation des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs privés et publics. Elles permettent de mesurer les risques de durabilité tout autant que les risques d'impact négatifs sur les sociétés et leur environnement naturel. La sélection des émetteurs les mieux notés permet de réduire ainsi les risques de durabilité et les impacts négatifs des portefeuilles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2022, les principaux investissements sont :

ALM OBLIG EURO ISR

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

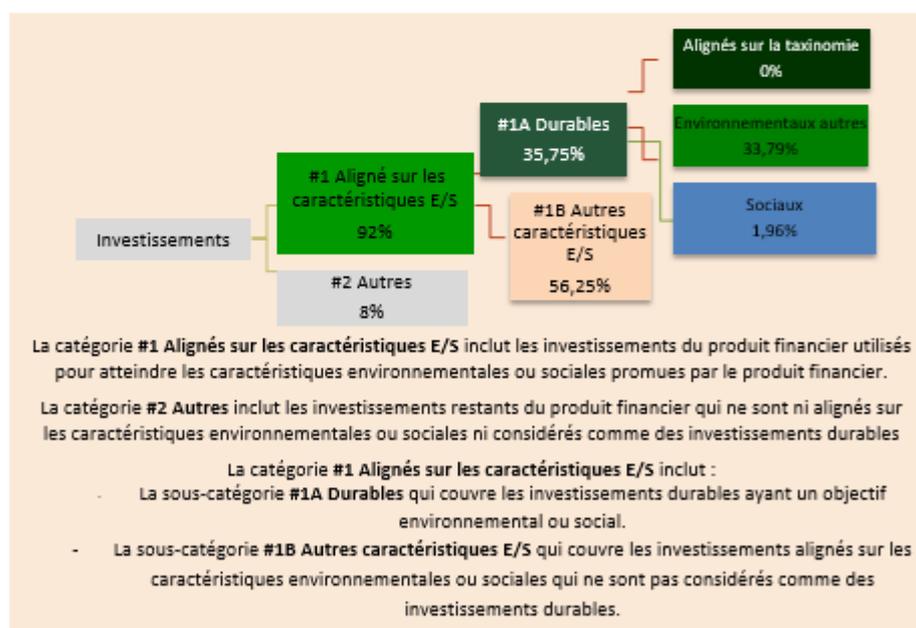
Investissements les plus importants	Secteur économique	% Actif	Pays
Allianz Securicash SRI IC	-	7,67%	France
DBR 0 1/2 08/15/27	Government	6,38%	Allemagne
KFW 0.01 05/05/27	Government	5,10%	Allemagne
FRTR 0 1/2 06/25/44	Government	4,58%	France
SPGB 0 1/2 04/30/30	Government	3,44%	Espagne
NETHER 0 1/2 01/15/40	Government	2,83%	Pays-Bas
DBR 0 08/15/31	Government	2,78%	Allemagne
FRTR 0 03/25/23	Government	2,31%	France
IRISH 1.35 03/18/31	Government	2,09%	Irlande
EIB 1 11/14/42	Government	2,01%	Luxembourg

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31 décembre 2022, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de : 35,75%

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31 décembre 2022, l'allocation des actifs était :



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

ALM OBLIG EURO ISR

Secteur économique	% Actif
Technology	0%
Government	49%
Consumer Discretionary	4%
Energy	0%
Industrials	6%
Health Care	1%
Consumer Staples	2%
Financials	20%
Utilities	7%
Communications	1%
Materials	2%
Real Estate	2%
Total	92%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?*



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

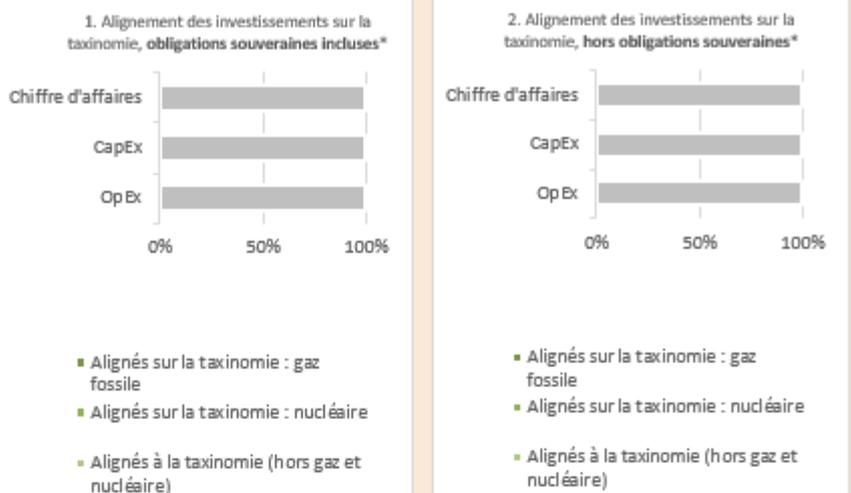


Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles verte.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de : 33,79%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de : 1,96%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « #2 Autres » sont inclus les émetteurs :

- Notés « suspendu » c'est-à-dire que l'émetteur est placé sous surveillance à la suite d'une controverse importante et dont l'évaluation nécessite un délai pour mener l'analyse.

L'évaluation ESG est alors suspendue et aucun titre nouveau ne peut être acheté par le produit financier. Ce statut peut être conservé au maximum pendant 6 mois.

- Non notés c'est-à-dire que l'émetteur n'a pas été évalué selon la grille ESG.

Ils sont utilisés pour gérer des risques financiers (exposition aux secteurs financiers, liquidité, etc.) ou le temps de l'analyse de la controverse. La démarche d'investissement responsable s'applique à eux et permet des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été :

- Intégration des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans l'outil de passation des ordres en pré-trade (i.e. blocage de l'investissement sur les émetteurs exclus) ;
- Renforcement de la politique climat en juillet 2022 avec l'exclusion des hydrocarbures non-conventionnels par seuil, pour une sortie totale en 2030 ;
- Renforcement de la politique d'engagement actionnarial, en particulier sur le volet environnemental et climatique auprès des entreprises ;



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
ALM OBLIG EURO ISR
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement ALM OBLIG EURO ISR

151-155, rue de Bercy - 75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALM OBLIG EURO ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 22/04/2023 12:39:56

Séverine Ernest
Associée

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	430,760,784.71	435,056,065.90
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	233,793,798.98	262,311,736.90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	233,793,798.98	262,311,736.90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	163,939,554.90	138,542,380.18
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	163,939,554.90	138,542,380.18
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	33,027,430.83	34,201,948.82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	33,027,430.83	34,201,948.82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	76,933.24	209,795.42
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	76,933.24	209,795.42
Comptes financiers	10,289.59	5,481.02
Liquidités	10,289.59	5,481.02
TOTAL DE L'ACTIF	430,848,007.54	435,271,342.34

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	430,760,784.71	435,056,065.90
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	233,793,798.98	262,311,736.90
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	233,793,798.98	262,311,736.90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	163,939,554.90	138,542,380.18
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	163,939,554.90	138,542,380.18
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	33,027,430.83	34,201,948.82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	33,027,430.83	34,201,948.82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	76,933.24	209,795.42
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	76,933.24	209,795.42
Comptes financiers	10,289.59	5,481.02
Liquidités	10,289.59	5,481.02
TOTAL DE L'ACTIF	430,848,007.54	435,271,342.34

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	449,944,050.56	426,045,435.15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-21,922,733.27	6,173,189.07
Résultat de l'exercice (a,b)	2,467,469.39	2,914,169.05
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	430,488,786.68	435,132,793.27
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	359,220.86	138,549.07
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	359,220.86	138,549.07
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	430,848,007.54	435,271,342.34

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	1,250.02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2,706,239.70	2,742,058.05
Produits sur titres de créances	1,166,033.89	1,607,464.07
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	3,872,273.59	4,350,772.14
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-7,044.79	-6,871.39
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-7,044.79	-6,871.39
Résultat sur opérations financières (I + II)	3,865,228.80	4,343,900.75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,586,920.41	-1,594,573.52
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,278,308.39	2,749,327.23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	189,161.00	164,841.82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	2,467,469.39	2,914,169.05

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,40% maximum pour la part IC
- 0,75% maximum pour la part RA
- 1,30% maximum pour la part RB

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part IC
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part IC
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	435,132,793.27	409,714,222.47
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	134,630,097.14	59,827,669.29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-57,886,367.64	-25,444,505.15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,277,639.16	11,505,300.13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21,695,459.63	-5,757,379.68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-10,726.00	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-63,237,498.01	-17,461,841.02
Différence d'estimation exercice N	-67,663,819.55	-4,426,321.54
Différence d'estimation exercice N-1	4,426,321.54	-13,035,519.48
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,278,308.39	2,749,327.23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	430,488,786.68	435,132,793.27

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		33,824.5115
Nombre de titres rachetés		13,693.8019
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		7,407.8827
Nombre de titres rachetés		4,528.2428
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		993.8510
Nombre de titres rachetés		1,074.7180
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocedées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocedées		-
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,108,512.08	0.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	273,802.18	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	204,606.15	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	26,058.24
Coupons à recevoir	50,875.00
TOTAL DES CREANCES	76,933.24
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	135,314.05
Autres créditeurs divers	223,906.81
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	359,220.86

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	233,793,798.98
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	233,793,798.98
Titres de créances	163,939,554.90
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	163,939,554.90
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	163,939,554.90
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	207,965,320.66	-	25,828,478.32	-
Titres de créances	144,953,864.59	-	18,985,690.31	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10,289.59
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9,954,238.30	-	16,909,386.52	60,268,929.91	146,661,244.25
Titres de créances	-	19,802,598.26	17,377,753.63	59,700,772.89	67,058,430.12
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10,289.59	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 30 Décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,343,029.81	2,680,852.80
Total	2,343,029.81	2,680,852.80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,343,029.81	2,680,852.80
Total	2,343,029.81	2,680,852.80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18,589,671.90	5,117,297.26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18,589,671.90	5,117,297.26
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-18,589,671.90	5,117,297.26
Total	-18,589,671.90	5,117,297.26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALM OBLIG EURO ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	146,711.58	224,776.99
Total	146,711.58	224,776.99
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	146,711.58	224,776.99
Total	146,711.58	224,776.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,358,307.47	724,704.42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,358,307.47	724,704.42
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,358,307.47	724,704.42
Total	-2,358,307.47	724,704.42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALM OBLIG EURO ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-22,272.00	8,539.26
Total	-22,272.00	8,539.26
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-22,272.00	8,539.26
Total	-22,272.00	8,539.26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-974,753.90	331,187.39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-974,753.90	331,187.39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-974,753.90	331,187.39
Total	-974,753.90	331,187.39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	3,504.15	3,744.38	3,979.77	3,898.16	3,239.78
Actif net (en k EUR)	203,371.27	277,071.55	338,766.19	360,913.38	365,175.90
Nombre de titres					
Parts C	58,037.2120	73,996.6146	85,122.0475	92,585.4538	112,716.1634

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-20.06	118.41	102.14	55.27	-164.92
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	38.71	41.92	40.64	28.95	20.78

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM OBLIG EURO ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,520.08	1,616.99	1,713.27	1,673.11	1,386.37
Actif net (en k EUR)	226.42	494.16	42,045.73	50,990.63	46,244.21
Nombre de titres					
Parts C	148.9500	305.6027	24,541.1927	30,476.4977	33,356.1376

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-8.71	51.27	44.02	23.77	-70.70
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	10.00	10.96	12.36	7.37	4.39

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM OBLIG EURO ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	1,579.94	1,536.75	1,268.32
Actif net (en k EUR)	28,902.31	23,228.79	19,068.68
Nombre de titres			
Parts C	18,293.1900	15,115.4500	15,034.5830

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts C	33.21	21.91	-64.83
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts C	6.25	0.56	-1.48

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				233,793,798.98	54.31
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				233,793,798.98	54.31
ABN AMRO BANK NV 4.5% 22-21/11/2034	1,500,000.00	98.40	EUR	1,483,893.58	0.34
ADIDAS AG 3% 22-21/11/2025	2,500,000.00	98.86	EUR	2,480,228.47	0.58
AXA LEM 0.375% 21-15/11/2026	1,500,000.00	82.78	EUR	1,242,408.54	0.29
BANCO SABADELL 20-11/03/2027 FRN	2,500,000.00	89.29	EUR	2,255,105.93	0.52
BANQ FED CRD MUT 22-16/06/2032 FRN	3,000,000.00	93.85	EUR	2,879,527.98	0.67
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033	7,500,000.00	83.31	EUR	6,313,893.10	1.47
BOUYGUS SA 4.625% 22-07/06/2032	1,900,000.00	101.55	EUR	1,944,220.42	0.45
CRDT AGR ASSR 1.5% 21-06/10/2031	3,500,000.00	73.18	EUR	2,574,055.03	0.60
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031	14,800,000.00	80.73	EUR	11,948,479.86	2.78
DEUTSCHLAND REP 0.5% 17-15/08/2027	30,000,000.00	91.37	EUR	27,468,314.88	6.38
ELEC DE FRANCE 18-31/12/2049 FRN	6,000,000.00	93.67	EUR	5,680,269.38	1.32
ELM FOR FIRMENIC 20-31/12/2060 FRN	1,500,000.00	94.74	EUR	1,439,900.44	0.33
EUROPEAN INVT BK 1% 19-14/11/2042	12,800,000.00	67.37	EUR	8,640,865.71	2.01
FINNISH GOVT 0.125% 21-15/09/2031	3,500,000.00	77.86	EUR	2,726,513.90	0.63
FRANCE O.A.T. 0% 17-25/03/2023	10,000,000.00	99.54	EUR	9,954,238.30	2.31
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044	34,000,000.00	57.73	EUR	19,718,004.78	4.58
HANNOVER RUECKV 22-26/08/2043 FRN	1,000,000.00	101.94	EUR	1,027,413.82	0.24
HYPONOE GRUPE 1.375% 22-14/04/2025	4,000,000.00	94.35	EUR	3,813,604.34	0.89
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	1,000,000.00	88.90	EUR	901,818.95	0.21
ICADE SANTE SAS 0.875% 19-04/11/2029	3,000,000.00	73.45	EUR	2,207,719.40	0.51
ICADE 1% 22-19/01/2030	2,000,000.00	73.49	EUR	1,489,022.99	0.35
IRISH GOVT 1.35% 18-18/03/2031	10,000,000.00	88.69	EUR	8,976,148.04	2.09
ITALY BTPS 0% 21-01/04/2026	8,000,000.00	88.81	EUR	7,104,596.56	1.65
ITALY BTPS 0.25% 21-15/03/2028	4,000,000.00	82.52	EUR	3,304,037.15	0.77
ITALY BTPS 0.5% 20-01/02/2026	5,000,000.00	90.91	EUR	4,556,106.15	1.06
ITALY BTPS 1.5% 21-30/04/2045	14,000,000.00	55.85	EUR	7,856,082.10	1.82
ITALY BTPS 1.85% 20-01/07/2025	5,500,000.00	96.11	EUR	5,286,442.59	1.23
ITALY BTPS 2.1% 19-15/07/2026	7,800,000.00	94.82	EUR	7,472,372.84	1.74
KFW 1.375% 22-07/06/2032	1,800,000.00	85.80	EUR	1,560,867.46	0.36
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN	800,000.00	97.91	EUR	786,807.13	0.18
LEASYS SPA 0% 21-22/07/2024	4,000,000.00	93.99	EUR	3,759,594.48	0.87
MEDTRONIC GLOBAL 2.625% 22-15/10/2025	1,600,000.00	97.35	EUR	1,569,516.64	0.36
MERCIALYS 4.625% 20-07/07/2027	1,000,000.00	88.95	EUR	912,284.03	0.21

ALM OBLIG EURO ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MORGAN STANLEY 22-08/05/2026 FRN	1,600,000.00	95.29	EUR	1,546,528.32	0.36
MUTUELLE ASSUR 0.625% 21-21/06/2027	500,000.00	82.43	EUR	413,810.82	0.10
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040	17,700,000.00	68.27	EUR	12,170,002.21	2.83
NORDIC INVST BNK 0.25% 22-09/03/2029	5,000,000.00	84.45	EUR	4,232,810.07	0.98
ORSTED A/S 22-08/12/3022 FRN	320,000.00	101.56	EUR	326,185.53	0.08
REP OF AUSTRIA 1.85% 22-23/05/2049	3,750,000.00	76.70	EUR	2,917,375.65	0.68
SKANDINAV ENSKIL 4% 22-09/11/2026	1,000,000.00	100.20	EUR	1,007,995.46	0.23
SOCIETE GENERALE 21-02/12/2027 FRN	2,200,000.00	85.93	EUR	1,891,689.28	0.44
SOCIETE GENERALE 21-17/11/2026 FRN	3,500,000.00	89.51	EUR	3,133,364.85	0.73
SOCIETE GENERALE 1.375% 22-05/05/2028	2,800,000.00	90.50	EUR	2,559,606.37	0.59
SOCIETE GENERALE 1.75% 22-05/05/2034	5,000,000.00	84.29	EUR	4,272,789.57	0.99
SOLVAY FIN 15-29/06/2049 FRN	2,000,000.00	100.10	EUR	2,070,850.75	0.48
SPANISH GOVT 0.5% 20-30/04/2030	18,000,000.00	81.92	EUR	14,806,261.44	3.44
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	13,000,000.00	60.78	EUR	7,956,805.48	1.85
VOLKSWAGEN INTFN 20-31/12/2060 FRN	2,000,000.00	92.53	EUR	1,889,015.96	0.44
VOLKSWAGEN INTFN 3.75% 22-28/09/2027	1,300,000.00	96.26	EUR	1,264,352.25	0.29
Titres de créances				163,939,554.90	38.08
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				163,939,554.90	38.08
Autres Titres de Créances				163,939,554.90	38.08
ABN AMRO BANK NV 22-22/02/2033 FRN	800,000.00	98.93	EUR	796,170.10	0.18
ADIF ALTA VELOCI 0.95% 19-30/04/2027	3,000,000.00	90.15	EUR	2,723,830.00	0.63
AGENCE FRANCAISE 0.125% 17-15/11/2023	5,000,000.00	97.42	EUR	4,871,653.29	1.13
AIR LIQUIDE FIN 2.875% 22-16/09/2032	600,000.00	94.52	EUR	572,297.72	0.13
ALLIANDER 2.625% 22-09/09/2027	600,000.00	96.06	EUR	581,374.12	0.14
AP MOLLER 0.75% 21-25/11/2031	1,000,000.00	74.28	EUR	743,566.51	0.17
ASSICURAZIONI 5.8% 22-06/07/2032	1,000,000.00	106.28	EUR	1,091,567.71	0.25
AUTOROUTES DU SU 2.75% 22-02/09/2032	1,400,000.00	91.94	EUR	1,300,200.69	0.30
BANCO BILBAO VIZ 1.75% 22-26/11/2025	1,800,000.00	94.69	EUR	1,707,640.18	0.40
BANQ FED CRD MUT 0.625% 22-19/11/2027	4,000,000.00	84.56	EUR	3,385,538.19	0.79
BAYERISCHE LND BK 0.125% 21-10/02/2028	2,000,000.00	82.15	EUR	1,645,253.51	0.38
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN	2,000,000.00	77.49	EUR	1,555,830.31	0.36
BNP PARIBAS 1% 17-29/11/2024	2,000,000.00	94.41	EUR	1,890,199.43	0.44
CAIXABANK 22-23/02/2033 FRN	400,000.00	99.98	EUR	402,736.90	0.09
CARLSBERG BREW 3.25% 22-12/10/2025	600,000.00	99.21	EUR	599,708.42	0.14
CIE DE ST GOBAIN 2.625% 22-10/08/2032	3,000,000.00	87.52	EUR	2,657,136.72	0.62
CONTINENTAL AG 3.625% 22-30/11/2027	900,000.00	97.20	EUR	877,868.25	0.20

ALM OBLIG EURO ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CRD MUTUEL ARKEA 3.375% 22-19/09/2027	1,000,000.00	97.08	EUR	980,561.14	0.23
CRD MUTUEL ARKEA 3.5% 17-09/02/2029	1,000,000.00	93.87	EUR	970,130.89	0.23
CRED AGRICOLE SA 2.5% 22-29/08/2029	2,200,000.00	91.34	EUR	2,028,535.24	0.47
CREDIT AGRICOLE 0.75% 18-05/12/2023	2,300,000.00	97.98	EUR	2,254,865.03	0.52
CTP NV 0.875% 22-20/01/2026	2,600,000.00	81.06	EUR	2,129,156.37	0.49
DAIMLER TRUCK 1.25% 22-06/04/2025	500,000.00	94.61	EUR	477,682.61	0.11
DANFOSS FIN I BV 0.125% 21-28/04/2026	2,750,000.00	88.17	EUR	2,427,128.37	0.56
DANFOSS FIN I BV 0.375% 21-28/10/2028	3,000,000.00	80.45	EUR	2,415,674.42	0.56
DANONE 3.071% 22-07/09/2032	1,400,000.00	95.71	EUR	1,353,886.81	0.31
DEUTSCHE BAHN FIN 1.375% 22-03/03/2034	2,500,000.00	77.48	EUR	1,965,738.84	0.46
DEUTSCHE BAHN FIN 1.875% 22-24/05/2030	1,700,000.00	89.55	EUR	1,541,926.55	0.36
DIAGEO CAPITAL 1.5% 22-08/06/2029	1,500,000.00	88.69	EUR	1,346,973.40	0.31
E.ON SE 0.125% 22-18/01/2026	2,000,000.00	90.41	EUR	1,810,587.06	0.42
E.ON SE 0.875% 17-22/05/2024	995,000.00	96.98	EUR	970,337.15	0.23
E.ON SE 2.875% 22-26/08/2028	2,100,000.00	95.48	EUR	2,026,565.89	0.47
ENEL FIN INTL NV 0% 21-17/06/2027	1,500,000.00	84.48	EUR	1,267,130.76	0.29
ENGIE 3.5% 22-27/09/2029	800,000.00	97.43	EUR	786,994.03	0.18
ERSTE GROUP 22-07/06/2033 FRN	3,000,000.00	91.49	EUR	2,813,842.80	0.65
EUROPEAN UNION 0.3% 20-04/11/2050	2,000,000.00	47.05	EUR	941,947.22	0.22
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/12/2037	3,800,000.00	92.31	EUR	3,513,576.18	0.82
FERROVIE DEL 3.75% 22-14/04/2027	700,000.00	96.27	EUR	681,844.82	0.16
FRESENIUS SE & C 1.875% 22-24/05/2025	1,000,000.00	94.49	EUR	956,385.30	0.22
GOLDMAN SACHS GP 4% 22-21/09/2029	1,100,000.00	96.89	EUR	1,078,289.04	0.25
GSK CAPITAL BV 3.125% 22-28/11/2032	1,000,000.00	95.13	EUR	954,343.67	0.22
HEIMSTADEN BOST 0.625% 22-24/07/2025	1,900,000.00	84.62	EUR	1,613,030.62	0.37
IBERDROLA FIN SA 3.125% 22-22/11/2028	1,300,000.00	97.99	EUR	1,278,561.95	0.30
IBERDROLA INTL 1.75% 15-17/09/2023	5,900,000.00	99.40	EUR	5,895,272.22	1.37
ILE DE FRANCE 0.5% 16-14/06/2025	4,000,000.00	93.68	EUR	3,758,272.89	0.87
INTESA SANPAOLO 4.75% 22-06/09/2027	2,740,000.00	100.55	EUR	2,797,370.18	0.65
KBC GROUP NV 20-10/09/2026 FRN	1,500,000.00	89.80	EUR	1,347,629.66	0.31
KBC GROUP NV 0.875% 18-27/06/2023	3,800,000.00	99.30	EUR	3,790,598.25	0.88
KBC GROUP NV 3% 22-25/08/2030	4,000,000.00	91.56	EUR	3,705,608.89	0.86
KFW 0.01% 19-05/05/2027	25,000,000.00	87.83	EUR	21,959,768.88	5.10
LLOYDS BK GR PLC 22-24/08/2030 FRN	1,600,000.00	91.43	EUR	1,480,882.41	0.34
MET LIFE GLOB 3.75% 22-05/12/2030	1,400,000.00	98.06	EUR	1,376,999.18	0.32
MIZUHO FINANCIAL 4.029% 22-05/09/2032	2,000,000.00	97.85	EUR	1,983,536.29	0.46

ALM OBLIG EURO ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NATIONWIDE BLDG 3.25% 22-05/09/2029	1,400,000.00	93.95	EUR	1,330,314.12	0.31
NATL AUSTRALIABK 2.125% 22-24/05/2028	2,600,000.00	92.74	EUR	2,445,119.89	0.57
NESTLE FIN INTL 3.25% 22-15/01/2031	3,250,000.00	98.05	EUR	3,200,699.98	0.74
ORANGE 14-29/10/2049 FRN	2,200,000.00	100.11	EUR	2,230,795.21	0.52
ORANGE 3.625% 22-16/11/2031	1,200,000.00	98.04	EUR	1,182,165.04	0.27
ORANO SA 5.375% 22-15/05/2027	1,000,000.00	101.23	EUR	1,019,501.48	0.24
ORSTED A/S 2.875% 22-14/06/2033	4,500,000.00	90.93	EUR	4,163,949.57	0.97
RCI BANQUE 1.125% 20-15/01/2027	4,500,000.00	87.11	EUR	3,969,106.24	0.92
SANDVIK AB 0.375% 21-25/11/2028	800,000.00	79.96	EUR	640,023.68	0.15
SANDVIK AB 2.125% 22-07/06/2027	1,700,000.00	92.92	EUR	1,600,371.30	0.37
SANTANDER UK GRP 22-25/08/2028 FRN	2,700,000.00	93.42	EUR	2,556,433.26	0.59
SCHNEIDER ELEC 1.5% 15-08/09/2023	3,000,000.00	99.19	EUR	2,990,209.47	0.69
SCHNEIDER ELEC 3.5% 22-09/11/2032	600,000.00	98.39	EUR	593,526.79	0.14
SOCIETE GENERALE 22-06/12/2030 FRN	1,200,000.00	95.96	EUR	1,155,165.00	0.27
SOCIETE GENERALE 0.01% 21-02/12/2026	3,500,000.00	88.06	EUR	3,082,264.80	0.72
SOCIETE GENERALE 4.25% 22-16/11/2032	1,600,000.00	99.51	EUR	1,601,069.70	0.37
STATKRAFT AS 2.875% 22-13/09/2029	400,000.00	95.54	EUR	385,675.38	0.09
STEDIN HOLDING 0% 21-16/11/2026	1,500,000.00	86.99	EUR	1,304,867.01	0.30
TRATON FIN LUX 0% 21-14/06/2024	1,300,000.00	94.24	EUR	1,225,169.45	0.28
TRATON FIN LUX 0.125% 21-10/11/2024	3,000,000.00	92.57	EUR	2,777,748.27	0.65
UNICREDIT SPA 20-16/06/2026 FRN	5,000,000.00	92.24	EUR	4,646,204.66	1.08
VATTENFALL AB 3.75% 22-18/10/2026	1,100,000.00	100.00	EUR	1,108,669.60	0.26
VESTAS WIND SYST 2% 22-15/06/2034	1,500,000.00	81.37	EUR	1,244,718.63	0.29
VOLKSWAGEN INTFN 4.125% 22-15/11/2025	1,400,000.00	99.56	EUR	1,401,579.31	0.33
Titres d'OPC				33,027,430.83	7.67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				33,027,430.83	7.67
ALLIANZ SECURICASH SRI	275.5	119,881.78	EUR	33,027,430.83	7.67
Créances				76,933.24	0.02
Dettes				-359,220.86	-0.08
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				10,289.59	-
TOTAL ACTIF NET			EUR	430,488,786.68	100.00